

# La loi audiovisuelle passe devant la commission des affaires culturelles 🇫🇷

Aurore Bergé, rapporteur de la loi, entend faire passer des amendements sur le piratage.

Par **Enguérand Renault**

Publié hier à 18:57, mis à jour hier à 21:59



Aurore Bergé, députée LREM des Yvelines, et rapporteur de la loi audiovisuelle. *CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP*

L'examen de la loi audiovisuelle a débuté en commission culture, lundi en début d'après-midi. En tant que rapporteur de ce texte, Aurore Bergé, députée LREM des Yvelines, mène les débats. Le projet de loi rédigé par le ministre de la Culture Franck Riester a pour ambition de moderniser la loi de 1986 afin d'adapter le monde des médias à l'ère du numérique et d'inclure

les nouvelles plateformes dans le système de financement des œuvres. Elle révolutionne également l'audiovisuel public avec la création d'une holding baptisée France Médias qui chapeautera les différentes entités: France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'INA. Cette holding sera régie par de nouvelles règles de gouvernance et un nouveau mode de désignation des dirigeants de la holding et des sociétés filles.

Contrairement à la réforme des retraites, il semble qu'un consensus puisse se dégager entre les différents partis politiques et entre les deux chambres du Parlement pour aller vite. Le texte remanié par la commission culture devrait arriver dans l'hémicycle le 30 mars et pourrait ne faire l'objet que d'une seule lecture si l'Assemblée nationale et le Sénat tombent d'accord sur le texte. Du coup, elle pourrait être votée avant l'été.

Le principal enjeu de la loi porte sur le financement de la création. Le but est de trouver un bon équilibre entre les acteurs historiques et les nouveaux entrants numériques. Les obligations d'investissements des premiers pourraient baisser tandis que les plateformes comme Netflix, Amazon, Apple TV ou Disney+ seraient mises à contribution à hauteur de 25 % de leur activité dans l'Hexagone.

Un amendement obligeant ces plateformes à communiquer leur chiffre d'affaires précis en France à l'Arcom (qui sera issu de la réunion du CSA et de l'Hadopi) devrait être examiné. Toutes les plateformes ne sont pas logées à la même enseigne concernant leurs investissements. Certaines comme Netflix devront consacrer une grande part de leurs obligations à l'investissement dans les séries, tandis que Disney+ mettra davantage d'argent dans le cinéma.

## **Lutte contre le piratage**

Par ailleurs, tous les producteurs de contenus ont sensibilisé les parlementaires sur la nécessité de renforcer la lutte contre le piratage. De nombreux amendements vont dans ce sens avec l'idée de réintroduire des amendes dissuasives pour les pirates sur les sites de peer-to-peer mais aussi sur ceux de streaming. La rapporteur Aurore Bergé se bat également pour encadrer par la loi les négociations interprofessionnelles sur la chronologie des médias, via un amendement assurant la neutralité technologique.

Plus un acteur financera un film, plus vite il pourra l'exploiter sur sa plateforme après la période de sortie en salle. Mais le gouvernement n'est pas favorable à un tel encadrement des négociations entre professionnels. Enfin, un amendement sera discuté pour que le citoyen conserve son libre arbitre dans le choix de ses médias d'information via les enceintes connectées d'Amazon (Alexa), de Google (Home) ou d'Apple (Siri). L'idée est d'éviter que les algorithmes de recommandation ne limitent le choix de ces médias.

---

## **Vers un financement pérenne de l'audiovisuel public**

Le texte de loi crée la future holding publique mais reste muet sur son financement. Or, la suppression programmée de la taxe d'habitation posera inévitablement la question de la réforme de la redevance. Mais une telle réforme ne sera envisagée que lors du projet de loi de finances pour 2021 ou même 2022. Du coup, un amendement à la loi audiovisuelle veut pérenniser un

financement spécifique pour l'audiovisuel public. L'idée est d'éviter que ce financement ne passe dans le budget commun qui pourrait être sujet à des variations.